



Procès-verbal

Du Bureau

Réunion du : 27 décembre 2019

A : Voie électronique

Président : M. Daniel ROLET

Présents : Madame Nelly JULLIARD

Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER,
Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Hubert PASCAL, Philippe SURDOL,
André SCHNOEBELEN

Excusé :

A l'issue des réunions des 12 et 18 décembre, la Commission technique fait les propositions ci-dessous concernant la composition des groupes inter-secteurs U13 G, U15G et U18G. Conformément à la décision prise lors du Bureau du 09 décembre, ce PV est diffusé pour une validation par voie électronique par chacun des membres du Bureau.

1- CHAMPIONNAT U18 G INTER SECTEURS (U18 IS)

Règlements Ligue BFC :

« Chaque district devra transmettre à la Ligue, pour le 31 décembre, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps.

De cette phase automne, 18 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps. Ces 18 équipes seront sélectionnées au sein de chaque district au prorata du nombre d'équipes engagées ayant **terminé la saison sportive N-1** dans la catégorie U18.

Pour accéder à la phase printemps, l'équipe devra être encadrée par un licencié « Educateur » ayant, à minimum, suivi la formation du module U19. »

Proposition de la section compétitions jeunes.

En U18 G, 5 équipes montent en inter secteurs pour le DTB :

US Saint Vit 2

Courcelles les Montbéliard

Grandvillars

GJ Saugeais

Educateur Zayd El Haïti (Module U19)

Educateur Antonio Moreida (Module U19)

Educateur Vincent Semonin (Module U19)

Educateur Gérald Patoz (Module U19)

Et soit

[GJ Monts et Vallées](#)

Rémi Azouguagh (Module U19)

→ [En attente décision de la commission de discipline](#)

Ou

[Exincourt Taillecourt 2](#)

Educateur Maxence E Champe (Module U19)

→ [En attente décision de la commission de discipline](#)

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau valide cette proposition.

2- CHAMPIONNAT U15 G INTER SECTEURS (U15 IS)

Règlements Ligue BFC

« Chaque district devra transmettre à la Ligue, pour le 31 décembre, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps.

De cette phase automne, 18 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps. Ces 18 équipes seront sélectionnées au sein de chaque district au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la **saison sportive N-1** dans la catégorie U15.

Pour accéder à la phase printemps, l'équipe devra être encadrée par un licencié « Educateur » ayant, à minimum, suivi la formation du module U15, »

Proposition de la section compétitions jeunes.

En U15 G, 5 équipes montent en inter secteurs pour le DTB :

GJ Pays Rudipontain	Educateur Maxime Lods (BMF)
Morteau Montlebon 2	Educateur Joël Amiotte (DES)
GJ Doubs Centre Foot	Educateur Simon Coley (Module U15)
US Sochaux	Educateur Rabah Amira (Module U15)
GJ Monts et Vallées	Educateur Lionel Schmidt (BMF)

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau valide cette proposition.

3- CHAMPIONNAT U13 G INTER SECTEURS (U13IS)

Règlements Ligue BFC

« Chaque district, par l'intermédiaire de sa commission compétente, devra transmettre à la Ligue, pour le 31 décembre, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps, sous réserve **de vérifier préalablement** que ces dernières répondent à l'obligation d'encadrement, à savoir, un licencié « Educateur » ayant, à minimum, suivi la formation du module U13. »

Proposition de la section animation.

En U13 G, 9 équipes montent en inter secteurs pour le DTB :

FC Sochaux Montbéliard	Criquet V – Licence Technique Régionale
ASM Belfort	Blanchard D – Licence Technique Régionale
AS Audincourt	Saadoudi A – Module U13 (Présent au module U13 du 20 et 21/12/2019)
Racing Besancon	Grenier B – Licence Educateur Fédéral
Besancon Foot	El Khaldi A - Licence Technique Régionale
Saint Vit	Cartier K - Licence Technique Régionale
Valdahon Vercel	Bichet O - Module U13 (Présent au module U13 du 07 et 14/12/2019 à Champagnole)
Morteau Montlebon	Salvi M - Licence Educateur Fédéral
Belleherbe Sancey	Chambon C – Licence Animateur (Module U13)

Ces 9 équipes sont en règle au niveau de l'obligation d'encadrement.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau valide cette proposition.

Le Président

Daniel ROLET

Le Secrétaire Général

Jean-Jacques AUBRY